LA REVUE DE L'ASSOCIATION DU QUÉBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLÈMES AUDITIFS

NUMÉRO 196

ENTENDRE

MARS 2010

Accessibilité

Éloïse Villeneuve, Saguenay, 10 ans

AQEPA

Mot du président

Soutien entre pairs… dans le plaisir

Par Alain Jean

J'en ai déjà parlé et, au risque d'être redondant, je reprends le sujet. Dans certaines régions, l'**AQEPA** est perçue comme le fou du roi par d'autres organisations. La raison pour laquelle je reviens là-dessus est la publication d'un rapport d'experts qui confirme et appuie l'importance de la socialisation de nos jeunes et de leurs parents avec les autres membres. On peut même y lire qu'une des premières conditions de transfert des savoirs et des apprentissages est le soutien par les pairs. Cette étude a pour titre : Collaboration entre familles dont un membre a des incapacités : Étude d'un système de transfert des savoirs et des apprentissages. Les documents sont disponibles sur le site Internet du Conseil canadien sur l'apprentissage à l'adresse : http://www.ccl-cca.ca/CCL/Research/FundedResearch/20100130Kalubi.htm?Language=FR.

Les grandes lignes de cette recherche rapportent que, premièrement, le nombre de personnes avec au moins une incapacité a augmenté beaucoup entre le recensement de 2001 et celui de 2006. Une des raisons avancées est celle du vieillissement de la population, mais aussi l'augmentation de l'acceptation sociale des différentes incapacités. Le nombre d'enfants ayant au moins une incapacité a lui aussi augmenté de 2,6 % en 2001 à 3,2 % en 2006. Loin de moi l'idée de vouloir défiler des chiffres, les adeptes de chiffres trouveront leur compte dans le rapport lui-même. Plusieurs chercheurs ont déjà mis en lumière l'importance des rencontres et le besoin de partage des réalités familiales. Les parents d'un enfant avec une incapacité se sentent plus à l'aise dans un groupe de pairs. Les échanges permettent aussi de partager les charges émotionnelles augmentant le sentiment de bien-être.

Ce ne sont là que quelques lignes que j'ai tirées de cette étude. Pourquoi réécrire quelque chose qui l'est déjà ? Maintenant, nous sommes un peu plus armés pour confronter ces incrédules qui nous voient encore avec un grand nez rouge et de grands souliers recouverts de couleurs les plus éclatantes les unes des autres. Nous manquons de sérieux à coup sûr à la lecture des différentes invitations faites aux membres. Mais, l'activité est en elle-même de moindre importance quand on comprend la valeur et l'importance des échanges entre les familles vivant les mêmes choses.

Dans une autre ligne de pensée, la vie quotidienne de nos jeunes leur demande de se dépasser plus souvent qu'à leur tour. Mais leur force de caractère est un exemple pour nous aussi. Je pense à quelques parents pour qui la simple lecture d'un extrait du rapport annuel à l'Assemblée générale des membres est un défi leur demandant un effort énorme, moi le premier. Cette réflexion m'amène à dire que nous sommes nous-même inspirés par le courage de nos enfants et, pour leur épanouissement personnel, nous possédons une force qui nous pousse à relever des défis qui nous paraissent très difficiles, voire impossibles, à affronter.

ATTENTION ATTENTION - ATTENTION

Ayant dû changer de serveur, nous avons de nouvelles adresses électroniques :

- site Internet : www.aqepa.org
- courriel de l'AQEPA : aqepa@aqepa.org
- adresse électronique de votre association régionale : à l'endos de la revue.

Entendre, revue de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs, est publié par les publications ***Entendre,*** un service de l'**AQEPA**.
Fondateur : Pierre J.G. Vennat
Comité de rédaction : Louise Bellemare et Jacques Racicot
ISSN 0318-9139
Révision : Daniel Péloquin, Suzanne Péloquin, Linda Reeves et Serge Y. Tremblay
Mise en pages : Marc-André Couture
Impression : Imprime-Emploi
Dépôt légal : Bibilothèque nationale du Québec Bibilothèque nationale du Canada
La rédaction laisse aux auteurs et aux publicitaires l'entière responsabilité de leur texte. Les titres, sous-titres ainsi que la mise en pages sont toutefois la responsabilité de la rédaction. La revue ne publie aucun texte anonyme, mais peut exceptionnellement accepter un pseudonyme, à condition de connaître le nom et l'adresse de l'auteur.
Tous les textes publiés dans ***Entendre*** (à moins d'avis contraire spécifié par l'auteur) peuvent être reproduits sans demande d'autorisation, mais avec mention obligatoire de la source. La correspondance, les demandes d'abonnements ou de renseignements et les opinions doivent être adressées à:
La revue ***Entendre*** 3700 rue Berri, bureau A-446, Montréal (Québec) H2L 4G9

Mot de la rédaction

Accessibilité

Par Louise Bellemare

De plus en plus, et à travers le monde, il est question de rendre les lieux et les services accessibles aux personnes handicapées. Mais que veut-on dire quand on parle d'accessibilité ? Je vous soumets la définition qui est proposée dans l'avis présenté lors de la consultation du projet de règlement sur les logements adaptables.

L'idée véhiculée par l'accessibilité universelle[1] est d'aménager un monde dans lequel toute la population, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, pourra vivre en toute liberté et en sécurité, aura accès aux mêmes lieux, aux mêmes services et aux mêmes activités, et pourra vivre les mêmes expériences, en même temps et de la même manière.

Mettre en pratique l'accessibilité universelle signifie par exemple, une utilisation similaire des possibilités offertes par un bâtiment ou un lieu public pour tous les usagers. Ainsi une entrée en pente douce servira à l'ensemble des usagers plutôt qu'une rampe d'accès pour les uns et un escalier pour les autres. Les trottoirs seront aménagés de telle façon que les bancs, les poubelles et les parcomètres ne constituent des obstacles pour personne.

Si l'accessibilité universelle référait davantage à l'aménagement en prônant la réalisation d'environnements sans obstacles, tels que des bâtiments, des lieux, des infrastructures urbaines, des équipements ou des objets, le concept rejoint dorénavant d'autres domaines d'activités et permet de concevoir et d'implanter tout programme et service, toute mesure, en tenant compte de tous les groupes de la population visés par ces programmes, services et mesures.

Ainsi, appliqué aux communications et à l'information, le principe de l'accessibilité universelle implique des plans de communication et des moyens de communication et d'information conçus de façon accessible pour toutes les clientèles ou pour tous les groupes visés, y compris les personnes ayant une limitation fonctionnelle sensorielle, intellectuelle, des troubles d'apprentissage, etc.

En intégrant l'accessibilité universelle dès la conception même d'un projet, les solutions seront simples et esthétiques… à des coûts comparables à la réalisation traditionnelle. De plus, une habitation universellement accessible n'est pas destinée uniquement aux personnes ayant des limitations fonctionnelles : elle peut être occupée par n'importe qui, ce qui donne beaucoup plus de flexibilité qu'un logement qui ne serait adapté qu'à des besoins particuliers. En fait, l'accessibilité universelle (universal design ou barrier-free design, en anglais) est une tendance mondiale qui s'avère maintenant incontournable.

Bien sûr, nous avons mis l'accent sur l'accessibilité des communications, ce qui a grandement influencé le choix des extraits de la Politique « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité » que vous trouverez en page 4. Jacques Racicot traite également de ce sujet dans deux textes : Accessibilité et technologie, pages 6 et 7, CRTC et accessibilité aux communications, pages 8 et 9. Nous avons aussi abordé l'accessibilité aux services (page 12) et aux programmes par le biais d'un texte sur le programme Soutien à la famille (page 5). Parfois, il n'est même pas question d'aménagement ou de si peu pour avoir accès aux mêmes services que les autres, juste de l'ouverture et du jugement, par exemple, pour passer un permis de conduire (page 13).

En page 2, notre président, recherche à l'appui, souligne le bien-fondé des rencontres des membres de l'**AQEPA**. Il écrit également que de voir les jeunes faire de très gros efforts pousse leurs parents à se dépasser. Vous pourrez découvrir, en page 14, certains projets de développement d'implants, cochléaires ou non. Les aventures de Danucci nous amènent à mieux connaître les sept merveilles du monde. En page 18, les associations régionales de l'**AQEPA** vous renseignent sur leurs différentes activités. Jade St-Vincent, dans le cadre de la chronique du Centre de documentation de l'Institut Raymond-Dewar, présente de la littérature jeunesse.

Les travaux actuels concernant l'accessibilité universelle porteront sûrement des fruits, mais c'est seulement au moment de la récolte que l'on saura s'ils sont nombreux !

[1] Explications tirées d'extraits de documents réalisés par Société Logique que l'on retrouve en annexe de l'Avis de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH), la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et Société Logique sur le projet de règlement sur les logements adaptables - Consultation menée par le Comité directeur OPHQ/RBQ (Office des personnes handicapées du Québec/Régie du bâtiment du Québec)

PHONAK

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

Par Louise Bellemare (sélection des extraits)

Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées, adoptée par le Conseil des ministres en juin 2009

« La présente politique vise à accroître sur une période de dix ans la participation sociale des personnes handicapées. Le droit à l'égalité est le principal fondement de cette politique. » (page 2)

« L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication

(…) Par son vaste champ d'application, le domaine de la communication est un incontournable lorsqu'il est question d'environnement accessible. Cela lui impose de nombreux défis, dont celui de faciliter l'accès des moyens de communication aux personnes handicapées. Pour ce faire, l'un des moyens à prioriser est le développement de l'accessibilité des sites Internet et des documents électroniques produits par les ministères et les organismes publics, privés et communautaires.

(…) La promotion d'un développement sans obstacles des nouvelles technologies de l'information et de la communication est un autre moyen à privilégier. (…) Dans un contexte où les technologies de l'information et de la communication évoluent très rapidement et où le secteur privé est un partenaire privilégié, des mécanismes d'échange restent à établir entre les entreprises privées concernées, le gouvernement du Québec et les représentants des personnes handicapées. De tels mécanismes permettraient au secteur privé d'être plus sensibilisé aux besoins des personnes handicapées dès la conception de nouveaux moyens de communication. Une meilleure connaissance de ces besoins pourrait aussi influencer la tarification de certains services, évitant ainsi aux personnes handicapées des frais supplémentaires occasionnés par leurs incapacités. » (p. 36)

« L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services

Plus de 200 programmes publics de toutes sortes pouvant aider, directement ou indirectement, les personnes handicapées, leur famille ou leurs proches sont en vigueur au Québec. (…) Les modifications les concernant sont fréquentes. Ils forment, tous réunis, un ensemble complexe et mouvant où il n'est pas facile de s'y retrouver, même pour des spécialistes. Les démarches pour y accéder peuvent être longues, pénibles et infructueuses.

L'un des premiers moyens à privilégier pour assurer un meilleur accès aux services est donc la simplification et l'amélioration de l'accès aux renseignements. (…) Le défi consiste à créer un véritable « guichet unique » permettant d'accéder à l'information générale portant sur les services disponibles. (…) Le second moyen à privilégier concerne l'harmonisation des critères d'admissibilité et l'allègement des mécanismes d'évaluation. (…) La promotion de l'utilisation d'une classification uniforme des déficiences, des incapacités et des situations de handicap ainsi que la concertation en vue d'uniformiser les règles puis de simplifier les procédures constituent à ce titre les principales options à envisager. (…) La réduction des disparités découlant de la cause de l'incapacité, de l'âge ou du lieu de résidence doit faire partie des moyens retenus pour améliorer l'accès aux services. (…) » (p. 44-45)

« L'amélioration de l'accès et de l'adaptation des services courants

(…) Des efforts doivent être faits pour amener les fournisseurs de services à s'ajuster aux situations que vivent les personnes handicapées… (…) » (p. 46)

« Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services

(…) Toutefois, le grand nombre de programmes et d'instances (…) accentue la nécessité de renforcer leur complémentarité et leur coordination, en recourant à des actions intersectorielles. (…) Les efforts de collaboration des divers réseaux de services, lors d'étapes cruciales de transition dans la vie d'une personne, sont un autre moyen à privilégier. Par exemple, l'intégration d'un enfant handicapé dans un service de garde peut requérir la collaboration des autres réseaux de services.

(…) La participation volontaire et effective des organismes locaux d'action communautaire autonome de personnes handicapées et de leur famille aux initiatives locales de concertation intersectorielle est à privilégier. Pour soutenir cette participation, il importe d'y consacrer les ressources nécessaires. » (p. 46-47)

Source : À part entière pour un véritable exercice du droit à l'égalité, Gouvernement du Québec, juin 2009. Le document complet peut être consulté sur le site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec au www.ophq.gouv.qc.ca/apartentiere.

Accès à la subvention pour soutien à la famille

Par Louise Bellemare

En tant que parent, vous avez un rôle très important auprès de votre enfant, rôle qui demande du temps, de l'attention et de l'énergie. Comme parent d'un enfant vivant avec une surdité, vous avez encore plus de travail, car vous devez vous tenir informé, sensibiliser l'entourage à la surdité (et recommencer maintes fois), vous rendre à de nombreux rendez-vous avec des professionnels, stimuler (encore et encore) votre jeune et l'encourager, tout en vivant de grandes émotions qui remontent fréquemment à fleur de peau.

Vous pourriez avoir droit à une subvention dans le cadre du programme de Soutien à la famille offert par votre centre de santé et de services sociaux (CSSS) via votre centre local de services communautaires (CLSC). Voyons quelques activités dont le coût pourrait être défrayé, en tout ou en partie, par cette aide financière. Vous avez le goût de suivre un cours ou de participer à des rencontres régulières de l'**AQEPA**, mais vous avez besoin d'une gardienne qui signe, ce qui vous coûte plus cher. Vous voulez faire une pause ou consacrer plus de temps à vos autres enfants alors, pourquoi ne pas envoyer votre jeune dans un camp de répit une fin de semaine. **La participation à la fin de semaine de l'AQEPA fait partie des activités admissibles, vous y recevez de l'information et vivez un peu de répit pendant que votre jeune est supervisé par les moniteurs.** Dans le cadre du programme, vous pouvez aussi embaucher quelqu'un pour de l'aide aux devoirs ou pour la stimulation de votre jeune.

Je vous vois les yeux brillants vous jeter avec enthousiasme sur **Le guide des besoins en soutien à la famille – Pour les parents d'un enfant ou d'un adulte handicapé** de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), qui est le meilleur outil d'information sur ce programme et sur l'évaluation de vos besoins. Vous pouvez commander une copie papier gratuitement à l'OPHQ au 1 877 567-1465 ou le télécharger : www.ophq.qc.ca. Vous préparez rapidement votre demande et la soumettez à votre CLSC…

Douche froide ! Votre demande est refusée. « Tout notre budget est épuisé. » « Notre priorité est le service aux aînés. » Ne vous découragez pas. Cela prend parfois quelques années avant d'être accepté au programme. Refaites une demande et présentez des arguments pour faire connaître l'impact de la surdité.

Voici quelques exemples d'éléments qui peuvent avoir un effet sur vous et sur votre vie de famille, mais que, trop souvent, vous oubliez de mettre de l'avant parce qu'ils font partie de votre quotidien. Ces exemples sont tirés d'une présentation préparée par des représentants de différents organismes de personnes handicapées dont l'**AQEPA**, et offerte à des intervenants de CLSC en 1995, mais toujours d'actualité.

Diminution du sommeil
Souvent, l'enfant vivant avec une surdité a des troubles de sommeil. Il a peur de s'endormir parce qu'il a peur. Il ne porte pas ses aides de correction auditive et n'entend plus les bruits de son environnement. S'il se réveille la nuit, il se met à pleurer pour se faire rassurer par la présence de ses parents qui, eux, ne dorment que d'un œil ou d'une oreille.

Au plan émotif

- Deuil : Chacun des parents se remet lui-même en question ainsi que sa vie de couple.
- Peur de l'inconnu : Peur du présent, de la découverte continue des limitations, de l'avenir. Quels seront les impacts de la surdité pour notre enfant ?
- Culpabilité : Sommes-nous responsables de sa surdité ? Ce sentiment s'accentue en cas de surdité génétique. Il y a aussi la culpabilité de ne pas en faire assez, de ne pas tout comprendre, de se sentir inadéquats.
- Colère et impatience : Les services sont longs à obtenir. Il faut souvent se répéter, toujours expliquer la surdité.
- Isolement : Les parents ressentent souvent le sentiment de ne pas être compris. Vivant très intensément leurs émotions, ils ont tendance à s'isoler pour se protéger.

Vie de couple
Les priorités sont chamboulées. Le jeune vivant avec une surdité demande un investissement très grand en temps, ce qui mène à moins de « disponibilité » à l'endroit du conjoint, de la vie familiale. De plus, chacun des parents vit ses émotions à sa façon, sans trop en parler à l'autre. Il peut aussi y avoir confrontation des perceptions réciproques des besoins de l'enfant et des moyens à mettre en œuvre pour améliorer son évolution.

Vie familiale
Il faut trouver le temps d'être présents auprès des autres enfants. Ces derniers vivent également un éventail de sentiments, allant de la jalousie à la gêne, à la colère, à l'inquiétude, à la révolte, à l'ambivalence.

Vous reconnaissez-vous ? Faites-nous parvenir d'autres exemples, nous monterons un dossier qui pourra servir à tous pour présenter leur demande.

Bonne chance !

Accessibilité et technologie

Par Jacques Racicot

C'est en mai 1964 que Robert H. Weitbrecht, un physicien américain sourd et radioamateur homologué, a établi la première communication à l'aide d'un radiotéléscripteur : les personnes vivant avec une surdité avaient désormais accès au téléphone et, conséquemment, à la communication directe à distance. Le sous-titrage est apparu à la télévision à la fin des années '70 et Internet au cours des années '80. La conception de l'IRC (abréviation d'*Internet Relay Chat*) en 1988 ouvre la voie aux services de messagerie instantanée (ICQ, MSN et autres). Nous sommes loin du service postal !

Pour continuer cet article, je pourrais vous entretenir sur divers sujets touchant l'accessibilité et la technologie en vous inondant d'acronymes et de recherches complexes. Je préfère, dans un premier temps, laisser la place à un texte tiré d'une série d'articles publiés par Samuel Le Morvan, développeur Web en France et fils de parents sourds congénitaux. Ensuite, je vous parlerai d'un comité « accessibilité Internet » au Québec. Bonne lecture... en souhaitant que vous ne soyez pas trop essoufflé à la lecture de ces pages...

Internet et son environnement (tiré du site de Samuel Le Morvan)

Internet est un formidable outil qui facilite grandement la vie des sourds et malentendants. L'intérêt majeur d'Internet pour les personnes vivant avec une surdité est donc qu'il permet de passer outre cette barrière simplement en interagissant avec une interface Web. (…)

L'accessibilité des sites Internet concerne aussi les personnes avec une surdité. L'accès à la vidéo est un problème majeur rencontré par les sourds sur Internet. C'est un énorme paradoxe car un moyen de rendre accessible aux sourds du contenu sur Internet est de passer par la vidéo. Ainsi donc, les sites de partage de vidéos comme *Youtube*, *Dailymotion* ou encore *MyspaceTV* attirent énormément les sourds car tout y est visuel. Pour rendre une vidéo accessible, il faut au moins la sous-titrer et au mieux proposer une alternative en langue des signes. Des recherches sont en cours pour trouver une façon de traduire les contenus de telle sorte que les sous-titres soient lisibles par le plus grand nombre. Pour le moment, deux logiciels sont en phase d'expérimentation sur le Web : Magpie et SAMI (pour les mordus vous pouvez consulter ces références :
(http://ncam.wgbh.org/webaccess/magpie/
http://www.cpcweb.com/Webcasting/webcast_samples.htm.
Tous deux ont été destinés au départ aux malentendants dans le cadre du programme américain (et maintenant européen) d'accessibilité. Ils présentent encore des lacunes et des problèmes de compatibilité, mais la voie est ouverte.
Il faut bien se rendre à l'évidence que c'est *Flash* qui a la main mise sur le format vidéo sur Internet. A l'heure actuelle, (…) son format ne favorise pas la mise en place de sous-titres puisque la technologie d'*Adobe* n'est pas destinée exclusivement au format vidéo. L'inconvénient majeur des retranscriptions orales ou écrites des vidéos est qu'elles sont entièrement manuelles. L'avancement technologique nous permettra un jour peut-être d'automatiser ces retranscriptions. *IBM* se révèle à la pointe dans ce domaine dans leurs recherches et développements. La mise en accessibilité d'une vidéo ou d'un contenu audio pour le public sourd et malentendant passe dans un premier temps par le choix d'un lecteur multimédia et d'un format eux-mêmes accessibles à tous les internautes (parts de marché par ordre décroissant : *Flash*, *Windows Media Player*, *QuickTime* et *Real Player*). Puis, dans un second temps par l'enrichissement de cette vidéo grâce à des alternatives textuelles comme un sous-titrage synchronisé avec le film ou si une telle disponibilité n'est pas toujours possible, d'une transcription textuelle reprenant le contenu et les voix. Enfin, une traduction en langage des signes sera bien évidemment un plus !

Les recommandations et les normes

Le *World Wide Web Consortium* (W3C) développe des normes, sous l'appellation WCAG 2.0, relativement à l'accessibilité d'Internet pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Actuellement, un langage balisé permettant de synchroniser plusieurs éléments pour réaliser des objets (le SMIL) est la norme recommandée par le W3C depuis 2001. Les présentations multimédia peuvent parfois être assimilées à des boîtes noires pour tous ceux qui procèdent à des recherches d'information sur le Web. Une présentation SMIL étant écrite comme un fichier texte, ce dernier inclut des métadonnées qui peuvent alors faire l'objet d'une recherche. On retrouve de même la possibilité de lire ces nouveaux standards à l'aide du *Windows Media Player* à partir de la version 7.0, *Apple Quick Time* à partir de la version 5.0 ou encore *Real Player à partir* de la version 8.0.

Saviez-vous que…

Dépistage

Les premiers rapports sur les effets à long terme des dépistages auditifs des nouveau-nés ont été publiés. Les résultats sont positifs. Ils confirment que les interventions précoces suite à des tests auditifs sont bénéfiques au développement de la parole de l'enfant déficient auditif.

Sources : International Journal of Pediatric Otorhinolaryngology pris sur http://www.french.press.hear-it.org/page.dsp?page=6834.

Des solutions pour l'avenir
Des étudiants commandités par *IBM*, développent le programme SiSi (*Say It*, *Sign In*), qui, via une reconnaissance vocale, traduit en langue des signes. Même si cette application est très intéressante, elle est tout de même limitée, notamment sur l'expression du visage qui fait partie intégrante de la langue des signes. De même, la langue des signes n'est pas universelle, il existe beaucoup de différences entre les signes des différents langages.
YouTube teste le sous-titrage automatique des vidéos via deux systèmes (*Auto-Timing* et *Auto-Captions*) qui permettent de générer une transcription au fur et à mesure du déroulement de la vidéo.

Il faut constater que le combat est loin d'être gagné pour améliorer l'accessibilité d'Internet pour les personnes vivant avec une surdité. Cependant, le Web et toute une communauté de développeurs s'attellent à ce que cette accessibilité s'améliore chaque jour. C'est donc avec un certain espoir que nous pouvons imaginer l'amélioration de l'accessibilité.
Tiré du site de Samuel Le Morvan (http://www.babylondesign.com/site/index.php/2008/05/24/230-surdite-et-accessibilite-constat).

Parmi les autres technologies en développement, la reconnaissance vocale et son adaptation en texte ou en langue signée est certainement une de celles qui sont porteuses de belles promesses pour l'avenir. La traduction automatique de textes et la synthèse de gestes par personnage virtuel (un avatar) permettent d'envisager des solutions alternatives à la lecture quand la disponibilité systématique d'un interprète humain est difficile (accueil du public en général : tourisme, administrations, hôpitaux, boutiques, etc.) et dans des situations où l'information est fréquemment mise à jour et ne peut être préalablement enregistrée sous forme de vidéos (presse, météo, catalogues de produits, pages Web, etc.). Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter la présentation faite par la compagnie Orange (http://www.orange-innovation.tv/webtv/mode/detail/293/les-avatars-s-expriment-en-langue-des-signes/lang/fr/play/1/).

Et au Québec ?
Le gouvernement du Québec travaille activement à l'élaboration d'un standard visant à assurer l'accessibilité de ses sites Web à l'ensemble des citoyens, indépendamment de leurs incapacités. Ce standard, SGQRI 008, encadrera la production de contenus multimédia, de documents téléchargeables et de contenus HTML. Un comité composé de 25 ministères et organismes, dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le ministère des Services gouvernementaux (MSG) s'apprête à déposer un cadre normatif auquel tous les webmestres gouvernementaux devront se soumettre. Parmi les recommandations, nous retrouvons celles-ci :
Recommandation générale numéro 19.1 : Une vidéo préenregistrée devrait offrir une description auditive de l'information importante contenue sur la piste visuelle. Recommandation générale numéro 19.2 : Une vidéo diffusée en temps réel devrait offrir des sous-titres ou un médaillon en langue des signes appropriée au public cible pour les dialogues et toute autre information importante contenue sur la piste auditive. Vous pouvez consulter l'état actuel de leurs travaux via le site suivant :
http://www.msg.gouv.qc.ca/documents/standards/multimediaVE.pdf.

Conclusion
Que dire de toutes ces situations ? Comme l'écrit Samuel Le Morvan, Internet représente une avancée importante pour la communication chez les personnes vivant avec une surdité. Il ne doit pas exister beaucoup de jeunes qui ignorent le fonctionnement de MSN et de tous les types de communication virtuelle à distance ! En même temps, force nous est de constater que l'adaptation et l'accessibilité aux nouveautés technologiques s'effectuent avec lenteur.

En attendant, je ne peux que penser aux personnes vivant avec une surdité qui utilisent un téléphone cellulaire et paient trop cher pour des services vocaux qui ne leur sont pas accessibles. Il y a également ceux qui se servent de leur ordinateur comme service téléphonique (via la vidéo et la Webcam), avec pour conséquence de souvent défrayer un surplus pour leur utilisation Internet, tout en continuant de débourser pour leur ligne téléphonique ordinaire. Il y a encore bien du chemin à parcourir dans le domaine de l'accessibilité.

CRTC et accessibilité aux communications

Par Jacques Racicot

Dans l'histoire de l'accessibilité aux communications pour les personnes vivant avec une surdité, il ne faudrait pas oublier l'importance des décisions prises par le CRTC. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public indépendant qui réglemente et surveille la radiodiffusion et les télécommunications au Canada. Au fil des années et de ses décisions, le Conseil a établi un cadre réglementaire pour les services de télécommunication et de radiodiffusion à l'égard des personnes handicapées se concentrant sur des domaines tels que les services de relais téléphoniques, le sous-titrage codé, les services d'accessibilité spécifiques, la vidéodescription, ainsi que la présence, la représentation et la participation des personnes handicapées. Voici quelques éléments concernant les trois premiers aspects de ces décisions.

Les services téléphoniques

Dans le cadre d'un appel par service de relais téléphonique, un téléphoniste communique par téléscripteur avec la personne ayant une déficience auditive ou souffrant d'un trouble de la parole et parle directement à l'interlocuteur de cette personne. Le 14 mars 1984, suite à une décision du CRTC, le premier service de relais téléphonique (SRT), service de relais texte voix et voix texte, 24 heures sur 24 et sept jours par semaine, était mis en place à Vancouver. Ce service a été par la suite étendu à toutes les compagnies de téléphonie. Le 15 juillet 2004, une décision concernant l'obligation d'équiper les téléphones payants de téléscripteur était rendue sur la base du principe que la fourniture de téléphones payants non équipés d'un téléscripteur représente une discrimination envers les consommateurs sourds. Le CRTC estimait que chaque collectivité où réside un utilisateur de téléscripteur inscrit devrait avoir au moins un téléphone payant équipé d'un téléscripteur et ordonnait que les installations nécessaires soient effectuées au plus tard le **31 décembre 2010**. Le 12 mai 2005, l'obligation de fournir aux abonnés malentendants des services téléphoniques qui répondent à leurs besoins était étendue à toute forme de technologie utilisée pour fournir le service. Et le 21 juillet 2009, il exigeait la mise en place d'un nouveau service de relais par protocole Internet (SRPI ou service IP) au plus tard le **21 juillet 2010**. Ce service permettra la conversion en messages vocaux (par l'intermédiaire d'un téléphoniste) des messages textuels acheminés par Internet (messagerie texte), et vice versa. Cette décision rendait accessible l'utilisation du service de relais téléphonique aux personnes munies d'un ordinateur ou d'un téléphone cellulaire ayant un accès à Internet.

Le sous-titrage

C'est le 24 mars 1995 que le CRTC a fait connaître sa politique à l'égard du sous-titrage à la télévision, celle-ci s'appliquant aux télédiffuseurs de langue anglaise. Au cours de ses décisions, le CRTC a énoncé les principes suivants :

« La télévision est une source d'information essentielle pour les Canadiens car elle les amène à jouer un rôle actif, de façon éclairée et efficace, dans la société canadienne. Comme mode de divertissement, la télévision permet aussi aux Canadiens de partager une culture et des valeurs sociales. Une autre raison d'améliorer l'accessibilité est le fait que la télévision constitue un outil d'intégration sociale. »

Le 11 juin 1999 le CRTC considérait que les mêmes exigences relatives au sous-titrage codé devraient s'appliquer aux télédiffuseurs de langue française. Le 17 mai 2007, il décidait que les télédiffuseurs de langue française et de langue anglaise seraient dorénavant tenus de sous-titrer 100 % des émissions qu'ils diffusent, à l'exception des messages publicitaires et promotionnels. C'est au cours des instances de novembre 2008 qu'il a formellement exigé un rapport de l'Association des radiodiffuseurs (ACR) en vue d'élaborer et d'implanter des mesures pour améliorer la qualité du sous-titrage au Canada, et notamment concevoir des normes universelles en français et en anglais. Le groupe de travail francophone de l'ACR soulignait dans son rapport de décembre 2008 :

« Les sous-titres sont conçus essentiellement à l'intention des personnes sourdes et malentendantes. Il y a tout lieu de croire que ce segment de l'auditoire continuera d'augmenter. En raison de l'évolution démographique (notamment le vieillissement de la génération issue de l'explosion démographique) et l'augmentation des cas de surdité causée par le bruit, ce groupe s'accroîtra fort probablement de façon marquée au cours des prochaines décennies. Par conséquent, il est à prévoir que le marché de la programmation sous-titrée prendra également de l'expansion. »

De plus, des éléments concernaient spécifiquement le sous-titrage pour les enfants :

« Le sous-titrage est un moyen d'apprentissage utile pour tous les jeunes enfants, qu'ils aient ou non appris à lire. Le fait d'exposer un enfant à la langue écrite lui fait acquérir une connaissance générale en français. Le faire à travers des thèmes populaires peut aussi favoriser son épanouissement. Le sous-titrage des émissions pour enfants offre en outre aux personnes sourdes et malentendantes qui ont des enfants un moyen additionnel de remplir leur rôle de formateurs. Il leur

permet de discuter avec leurs enfants des émissions que ceux-ci regardent et leur donne la possibilité de prendre des décisions éclairées concernant la consommation télévisuelle des jeunes sous leur responsabilité. C'est pourquoi il faudrait appliquer les mêmes règles et principes généraux au sous-titrage des émissions pour enfants qu'à celui des émissions s'adressant au grand public. »

Le 21 juillet 2009, le CRTC a décrété que des normes proposées et validées à l'égard de la vitesse du sous-titrage, y compris pour les émissions destinées aux enfants, les sous-titres bloqués et le taux d'erreurs soient en vigueur pour le **21 juillet 2010.**

Les services d'accessibilité spécifiques

Le 17 janvier 2008, le CRTC a approuvé l'utilisation de fonds spécifiques (appelés comptes de report) pour certains projets visant à améliorer l'accès des services de télécommunication aux personnes handicapées. Parmi les projets approuvés figuraient :

- la mise en place d'un service de relais vidéo (SRV) et d'un service de relais IP ;
- l'établissement d'un seul point de service pour permettre aux personnes handicapées de recevoir des services à la clientèle adaptés à leurs besoins ;
- une recherche sur les besoins des personnes handicapées pendant la conception des nouveaux produits et services ;
- la création d'un comité de l'accessibilité ; - l'adoption d'une conception inclusive dans l'élaboration de ses services ; - la rédaction des lignes directrices sur l'intégration des personnes handicapées ;
- la collaboration avec des fabricants d'appareils sans fil pour procurer des combinés sans fil adaptés aux personnes handicapées.

Plusieurs des initiatives proposées ne sont pas encore en place aujourd'hui. Certaines ont été reprises lors des audiences de novembre 2008 (par exemple le service de relais IP). Parmi les décisions prises suite à ces instances, nous retrouvons l'amélioration du service d'urgence 911, l'adaptation des sites Web aux normes W3C et le service de relais vidéo (SRV).

Le service 911

Afin d'améliorer la sécurité des Canadiens, de nouvelles fonctions évoluées feront appel aux technologies reposant sur la localisation pour améliorer grandement la capacité des intervenants d'urgence à localiser un appelant qui fait un appel 911 au moyen d'un téléphone cellulaire. Par exemple, les fournisseurs de téléphones cellulaires peuvent utiliser le système mondial de localisation (GPS) ou la technologie de triangulation, puis transmettre automatiquement au téléphoniste du centre d'appels les renseignements concernant le lieu où se trouve l'appelant. Le CRTC oblige les fournisseurs de services sans fil à améliorer leurs services 911 au plus tard le **1er février 2010.**

L'adaptation des sites Web

Le Conseil incite les fournisseurs de services de télécommunication (FST) et toutes les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) à adopter les normes W3C du *World Wide Web Consortium* pour l'accessibilité des contenus Web concernant le service à la clientèle et à en tester l'efficacité auprès des utilisateurs. Le CRTC exige que les entreprises concernées veillent à ce que l'information sur les produits et services de télécommunication et de radiodiffusion affichée sur leur site Web soit suffisamment accessible aux personnes handicapées et qu'ils travaillent de concert avec les fournisseurs de services à la réalisation de cet objectif, au plus tard le **23 juillet 2012**.

Service de relais vidéo

Quant au service de relais vidéo (SRV), qui permet la communication avec le téléphoniste par vidéoconférence, le CRTC a estimé qu'il lui était nécessaire de procéder à d'autres recherches afin d'obtenir l'information exacte sur le coût du service, la taille du marché et les projections relatives à l'utilisation du service. Deux compagnies (Bell Canada et la Société TELUS Communications) se sont engagées à réaliser des initiatives au plus tard le 31 décembre 2011. À la suite des résultats, le CRTC a l'intention d'examiner, **en juillet 2012**, s'il y a lieu de lancer une instance de suivi sur le service de relais vidéo.

L'évolution de ces dossiers est à suivre...

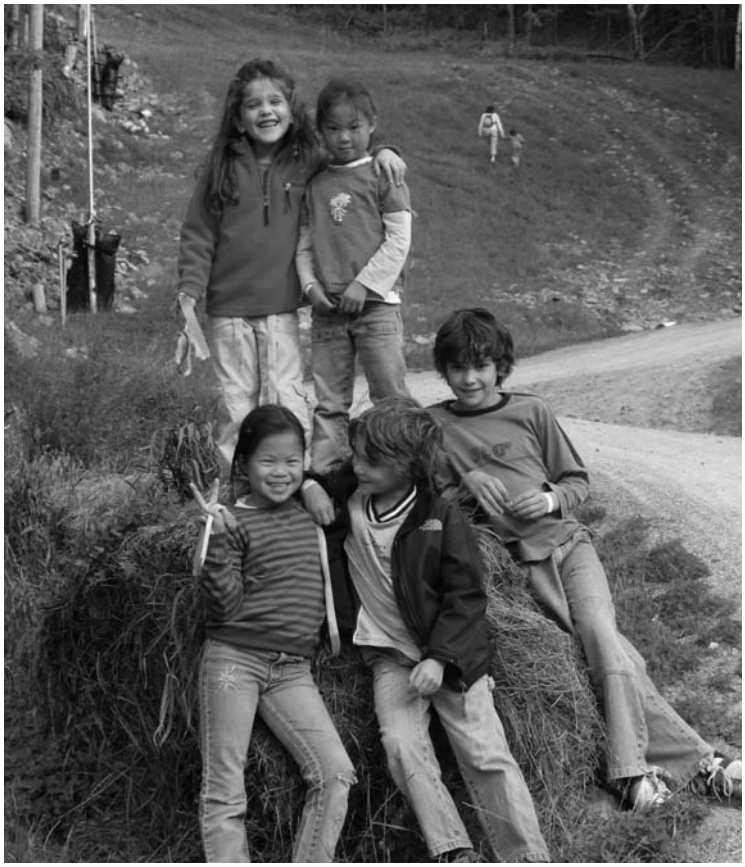

Les aventures de Danucci

Par Danielle Juneau,
AQEPA Mauricie-Centre-du-Québec

Chers magnifico membrés,

À force de voyager à travers le monde et de visiter plusieurs endroits dans le cadre de mon travail comme journaliste/reporter, j'ai eu la chance de visiter les sept nouvelles merveilles du monde. Vous rappelez-vous de ces merveilles du monde de l'Antiquité qu'on a tous étudiées à l'école ? Je vous rafraîchis la mémoire :

- les pyramides de Gizeh, seules structures ayant survécu parmi les sept merveilles du monde originelles ;
- les jardins suspendus de Babylone ;
- la statue de Zeus à Olympie ;
- le Temple d'Arthémis à Éphèse ;
- le mausolée d'Halicarnasse ;
- le colosse de Rhodes ;
- le phare d'Alexandrie.

Le 7 juillet 2007, on a dévoilé les sept merveilles du monde des temps modernes par un vote établi par Internet. Il y eut environ 100 millions d'internautes qui ont participé à ce scrutin demandant de choisir leurs merveilles préférées dans une liste de 21 sites et bâtiments.

Chers membres, voilà les sept nouvelles merveilles du monde qu'il faut maintenant retenir. Ce soir, vous allez vous coucher un peu plus cultivé.

Le **Taj Mahal**, sis près d'Agra en Inde, est un mausolée de marbre blanc incrusté de pierres de couleur. **Pétra**, cité située en Jordanie, est constituée de temples, tombeaux royaux, monastères et autres édifices tous sculptés dans la roche.
La **Grande Muraille de Chine** a été construite pour protéger la Chine ancienne contre les attaques de ses voisins du Nord.
Chichén Itzà, une ancienne ville maya**,** se trouve dans la péninsule du Yucatan au Mexique.
Le **Colisée**, à Rome en Italie, figure parmi les plus importants vestiges de la Rome Antique.
Machu Picchu, ancienne cité inca perchée dans les hauteurs de la cordillère des Andes au Pérou.
Le **Christ Rédempteur** est une statue géante de Jésus, bras ouverts, située dans la ville de Rio de Janeiro au Brésil.

Voici les photos des sept nouvelles merveilles du monde.
Seriez-vous capable de les identifier ?

La source des photos vient du site de yveswilliams.com.

Voici une petite histoire qui fait réfléchir.

Une enseignante de géographie demande à ses élèves d'établir selon eux les sept merveilles du monde actuel. Malgré quelques désaccords, la majorité d'entre eux répondirent :

- les grandes pyramides d'Égypte ;
- le Taj Mahal ;
- le grand Canyon ;
- le canal de Panama ;
- l'Empire State building ;
- la basilique Saint-Pierre ;
- la Grande Muraille de Chine.

Alors que l'enseignante ramassait les réponses, elle se rendit compte qu'une élève n'avait pas encore remis sa feuille.
Elle lui demanda si elle éprouvait de la difficulté à terminer sa liste.
L'élève lui répondit : « Oui, un peu. Je n'arrivais pas à me décider, car il y en a tellement. »
Le professeur lui répondit : « Eh bien, dis-nous ce que tu as trouvé et peut-être que nous pourrons t'aider. »
La jeune fille hésita, puis commença sa lecture : « Je crois que les sept merveilles du monde sont :

- le toucher ;
- le goût ;
- la vue ;
- l'ouïe.

Elle hésita un peu, puis ajouta…

- les sentiments ;
- le rire ;
- l'amour.

Vous savez, chers membres de l'**AQEPA**, toutes ces choses que nous ne remarquons plus, tellement elles sont « simples et ordinaires » sont en réalité, des merveilles.

« Souvenez-vous que les choses les plus précieuses de la vie ne peuvent s'acheter. » Auteur inconnu.

Chers lecteurs, si vous avez bien lu attentivement mon article, vous êtes en mesure de répondre au quiz éclair.

1 - Où se trouvent les grandes pyramides ? _____

2 - Que retrouve-t-on au Pérou ? _____

3 - Quelle merveille du monde a survécu parmi les sept merveilles du monde originelles ? _____

4 - Quelle matière enseigne l'enseignante citée dans le texte ? _____

5 - Qu'est-ce que Chichén Itzà ? _____

6 - Que représente la photo « G » ? _____

7 - Qui suis-je ? Je suis une statue géante située au Brésil. _____

8 - Combien d'internautes ont participé au scrutin ? _____

9 - On peut grimper sur cette chaîne de montagnes. _____

10 - Qui suis-je ? Je me trouve à Olympie _____

Les réponses se trouvent à la page 15 de la revue.

Loisirs, services scolaires, bâtiments et autres…

Par Louise Bellemare

Accès aux loisirs
Les municipalités et certains organismes de loisirs ont accès à un soutien financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (www.mels.gouv.qc.ca, onglet loisir- sport) pour offrir de l'accompagnement à la personne handicapée qui le nécessite pour bien profiter de l'activité. Par exemple, pour participer aux activités du terrain de jeux municipal, un jeune pourrait avoir besoin d'une aide à la communication. Le parent adresse alors une demande d'accompagnement à la municipalité. Cela doit se faire très tôt, parce que la municipalité a jusqu'à la fin mars pour soumettre sa requête au Ministère.

Si le besoin est sporadique et que votre jeune a plus de douze ans, vérifiez si la vignette d'accompagnement n'est pas ce qu'il lui faut : www.vatl-tlcs.org. La vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) permet la gratuité d'entrée à l'accompagnateur d'une personne âgée d'au moins douze ans, ayant une limitation fonctionnelle et nécessitant une assistance lors de visites touristiques ou culturelles et d'activités de loisir, dans les endroits participants (850 sites).

Vous pouvez obtenir de l'information auprès de votre association (ou unité) régionale pour le loisir des personnes handicapées. Consultez également l'**AQEPA** de votre région, car plusieurs de vos associations régionales offrent de l'accompagnement ou des camps d'été.

Accès aux services scolaires
Certains parents nous ont fait part de leur difficulté à obtenir des services, surtout si leur enfant n'en a pas eu besoin pendant quelque temps. N'oubliez pas d'exiger un plan d'intervention à chaque année. C'est la direction d'école qui est responsable de l'élaboration de celui-ci. Il va de soi que votre présence est essentielle lors de la rencontre, vous êtes la personne qui connaît le mieux votre enfant. Si vous n'êtes pas satisfait, n'hésitez pas à demander conseil à l'**AQEPA** de votre région, quelqu'un saura vous soutenir dans vos démarches.

Accès aux édifices
Dans l'Avis de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH), la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et Société Logique sur le projet de règlement sur les logements adaptables (janvier 2010), il est recommandé que, pour tous les bâtiments, un système d'alarme incendie visuel soit installé dans les espaces communs.

Les bâtiments visés par le projet de règlement sont les nouveaux bâtiments d'habitation de trois étages et plus et de neuf logements et plus. Les autres bâtiments d'habitation (plus petits) et les condominiums sont exclus.

Saviez-vous que...
Jeux vidéo : influence néfaste sur le comportement, mais bénéfique sur l'apprentissage ?
Ce texte peut intéresser de nombreux parents (et également les enseignants). Il a été publié le 18 novembre 2009 sur le site « Cahier du savoir du Centre canadien sur l'apprentissage ». Vous pouvez le retrouver à l'adresse suivante :
http://www.ccl-cca.ca/CCL/Reports/LessonsInLearning/LinL20091118VideoGames.htm?Language=FR

Un autre jeune poursuit son rêve.
Jouer au baseball en France

C'est ce que vivra Philippe Bélisle, 15 ans, du 31 mars au 7 avril 2010. Accompagné de ses 13 coéquipiers des Tigers, il se rendra à Pineuilh, dans la région de Bordeaux, afin d'y disputer un tournoi de calibre international. Ces jeunes font partie d'un programme élite mis sur pied par Dinelle Baseball (www.dinellebaseball.com).

Philippe est né en février 1994, il a commencé à jouer au baseball à l'âge de 5 ans et, malgré une surdité sévère, il a su gravir les différents échelons de son sport. Évoluant à l'exigeante position de receveur, il a su tirer son épingle du jeu en réussissant à s'illustrer à la position de joueur de troisième but lorsque ses services en tant que receveur n'étaient pas requis. Son implant cochléaire lui permet d'entendre les consignes de ses entraîneurs. Philippe est un superbe exemple d'intégration réussie pour la communauté des personnes vivant avec une surdité.

Philippe rêve de jouer, un jour, au baseball professionnel.

Permis de conduire

Par Jacques Racicot

Trente minutes que je suis assis à fixer cette porte, celle par laquelle il est parti et devrait revenir. J'en ai vu d'autres la franchir à l'aller et au retour et je n'ai toujours pas vu mon fils apparaître dans cette foutue entrée vitrée. Les idées les plus noires me tourmentent. Je n'aurais pas dû lui prêter mon automobile... Peut-être lui est-il arrivé un accident ? Qu'est-ce qui se passe ? Ça ne sert à rien de m'en faire, il va bientôt la passer cette porte. Mais rien ne peut me calmer. J'ai beau me lever, aller au comptoir, regarder dehors, revenir à ma place, faire semblant de ne penser à rien, rien ne fonctionne, je suis sur les nerfs... Mettez-vous à ma place un instant !

Tout cela a commencé le jour où il s'est mis dans l'idée d'apprendre à conduire. Non pas que je doutais de sa capacité à le faire. Mais existe-t-il beaucoup de parents qui n'aient pas connu d'énervement quand leur enfant décide de s'installer derrière un volant ? Le fait qu'il vive avec une surdité ne m'effrayait pas non plus, j'avais connu plusieurs de ses amis qui conduisaient déjà. Alors, j'ai joué quelques fois à l'instructeur avec toutes les affres que cela comporte. J'ai beau être patient, mais quand il faut que j'empoigne le volant parce qu'il ne tourne pas assez vite et qu'il ne m'entend pas crier, cela laisse des marques. Mais bon, il a continué et s'est amélioré. Il a obtenu son permis de conducteur temporaire et entrepris les examens théoriques. Il me faut vous avouer que j'avais l'esprit tranquille tant qu'il en demeurait à ce stade. Quelques reprises ont été nécessaires pour qu'il réussisse toutes les étapes préliminaires. Voilà qu'il a un rendez-vous pour son examen pratique. Et qu'il me demande de lui prêter mon véhicule pour éviter de payer la location d'une auto... Évidemment, je dois l'accompagner puisqu'il n'a que son permis temporaire... C'est déjà assez énervant de vivre cette situation, il fallait en plus que l'examinateur désigné pour son test fasse montre d'incertitude en rapport avec sa surdité. « Est-ce qu'il peut passer son examen sans interprète ? » J'étais disposé à les accompagner, mais il n'en était pas question. La situation semblait sans issue quand un autre employé s'est présenté pour dire : « Mais oui, les sourds sont capables de conduire et ils le font même très bien. Tu n'as qu'à le regarder quand tu lui donnes des instructions. » Je l'ai béni mille fois dans mon for intérieur.

Mais voilà, il n'est toujours pas revenu après trente minutes. Parmi les mille questions qui me tourmentent, je ne peux m'empêcher de penser que quelque chose d'anormal est arrivé. Mon fils et lui se sont peut-être mal compris ? Cet agent d'examen va peut-être être plus sévère avec lui en raison de sa limitation ? Peut-être que... Je vous laisse imaginer toutes les idées saugrenues ou non qui me traversent l'esprit. Je continue à trouver que le temps s'écoule plutôt lentement. Enfin, je l'aperçois qui arrive, le visage illuminé par un sourire. Il a réussi ! Il est tout joyeux, il me serre dans ses bras. Il a réussi ! Je n'entends pas grand chose d'autre que mon fils a réussi son examen de conducteur. Enfin !

Ce récit pourrait se terminer ici. Mais non ! Je ne pouvais qu'inévitablement parler de cette expérience à mon entourage et, à ma grande surprise, une question surgit chez ces personnes : « Comment peut-il conduire s'il n'entend pas ? ». Cette question m'a intrigué et poussé à entrer en communication avec l'instructeur de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) qui avait émis le commentaire propice lors de l'examen de conduite de mon fils. Après quelques tentatives, je suis finalement parvenu à le joindre. Je lui ai demandé s'il possédait une formation spécifique de la SAAQ pour avoir émis cet avis. Sa réponse fut toute simple. Comme il était instructeur depuis longtemps, il avait déjà connu quelques expériences d'épreuves de conduite avec des personnes vivant avec une surdité. Pour lui, il s'agit d'une situation semblable à celle des immigrants qui viennent passer cet examen et ne connaissent ni le français, ni l'anglais. La communication s'établit alors par signes. À la SAAQ, il n'existe pas de directives spécifiques pour les personnes vivant avec une surdité, elles sont considérées égales à toutes les autres.

Je laisse le mot de la fin à mon fils à qui j'ai posé la fameuse question. « Mais voyons, je n'ai pas besoin d'entendre pour conduire. J'ai besoin de mes yeux et de faire attention... » Réponse accompagnée d'un regard de commisération qui voulait tout dire...

Dans les laboratoires de recherche

Par Louise Bellemare

Il m'apparaît un peu ironique de vous entretenir dans un numéro sur l'accessibilité d'appareils qui ne sont pas encore sur le marché (sauf à titre expérimental) et qui, peut-être ne le seront jamais. Mais comme je suis curieuse et que vous êtes, probablement plus que moi, à l'affût des nouveautés, j'ai pris plaisir à découvrir des projets sur lesquels des laboratoires de recherche se penchaient. J'aurais aimé vous transmettre des nouvelles des recherches sur l'utilisation de cellules souches pour régénérer les cellules ciliées endommagées, technique qui me semble prometteuse depuis des années, mais malheureusement je n'ai rien trouvé de récent sur le sujet.

Implant cochléaire utilisant le laser

La performance des implants cochléaires actuels est fortement réduite dans le bruit et pour des sons complexes comme la musique. Cela serait dû à un manque d'activation neurosensorielle de différentes fréquences. Ainsi, les personnes dont les cellules ciliées externes sont endommagées, mais dont les cellules ciliées internes sont fonctionnelles, pourraient tirer profit d'une stimulation spécifique de ces cellules ciliées internes. Cette stimulation spécifique pourrait être réalisée par la vibration contrôlée de la membrane basilaire, vibration induite par laser. La lumière laser peut être mieux focalisée dans la cochlée que le courant électrique. Dans l'expérimentation sur des cochons d'Inde, les impulsions laser étaient acheminées à l'oreille interne à travers une fibre optique.

À suivre… dans quelques années !

P.S. N'hésitez pas à visiter quelques sites Internet pour vous familiariser avec l'anatomie et la physiologie de la cochlée.

Source : Optoacoustic induced vibrations within the inner ear, K.Y. Zhang et all, Optics Express, Vol. 17, no 25, 7 décembre 2009

Implant cochléaire invisible

Le projet Neurocom vient de recevoir une subvention pour continuer ses recherches qui visent à développer et commercialiser le premier implant cochléaire implanté de façon invisible et permanente. Cet implant serait muni d'une batterie implantable et rechargeable et d'un microphone également implantable. Les avantages mis de l'avant sont :

- un confort esthétique et pratique pour l'utilisateur – implant invisible et performant dans tous les contextes (sport, milieu aquatique, sommeil, etc.) ;
- une qualité auditive fortement améliorée en milieux bruyants ;
- une meilleure intégration sociale grâce à une autonomie retrouvée via une batterie implantée et rechargeable.

Source : http://www.pole-scs.org/scs_project20151.fr.htm

Implant invisible

Beaucoup de personnes subissent une baisse d'audition avec l'âge. Cependant, elles ne sont pas prêtes à afficher leur surdité. Avec le vieillissement de la population et les pertes d'audition dues au bruit, la compagnie Envoy a vu l'opportunité de développer l'implant invisible Esteem. Le système est implanté sous la peau derrière l'oreille. De l'appareil, deux câbles entrent dans l'oreille moyenne. Les ondes sonores se propagent à travers le conduit auditif jusqu'au tympan qu'elles font vibrer. Ces vibrations mettent à leur tour les osselets de l'oreille moyenne en mouvement. L'appareil enregistre ces mouvements et transfère l'énergie vers la cochlée qui transmet le signal au cerveau. Le cerveau interprète les signaux comme perception auditive. Cet implant utilisant l'anatomie de l'oreille et le tympan comme microphone naturel permettrait de reproduire une meilleure clarté des sons. La pile implantée durerait environ 6 ans et demi. Cet implant auditif pour les surdités de perception légères à sévères est encore au stade de la recherche clinique (nombre restreint de personnes implantées) et n'a pas encore reçu l'aval de la *Food and Drug Administration* des États-Unis. Selon les différentes sources, le coût de l'implant varie entre 15 000 et 25 000 $ et celui de la batterie serait d'environ 5 500 $.

Sources : http://www.envoymedical.fr/esteem.htm
http://www.audition-infos.org/deuxieme-generation-d-implants-invisibles-envoy-article-44.html
http://www.senioractu.com/Esteem-un-nouvel-implant-auditif-invisible-et-sans-microphone_a8451.html

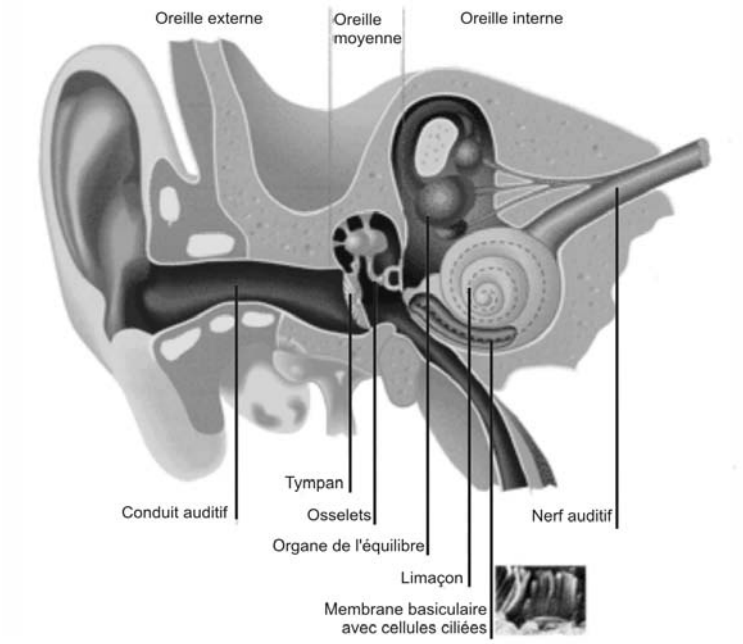

Jeune AQEPIENNE - AQEPIEN

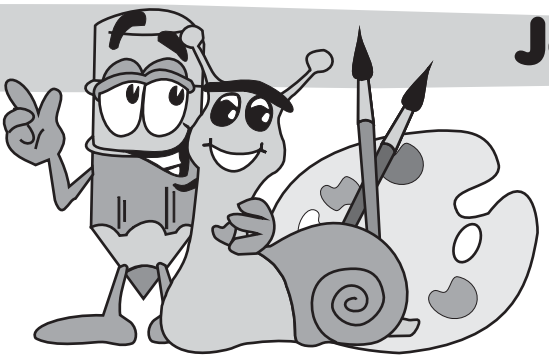

Attention ! Nouvelle date ! Tu as jusqu'au 30 avril 2010.

Pour la deuxième année, nous t'invitons à sortir tes crayons ou pinceaux...

Fais-nous connaître, par un dessin, ce que représente l'AQEPA pour toi.

Envoie-nous ton dessin avant le 30 avril 2010 et cours la chance de le voir publié sur la couverture de la revue *Entendre*.

Règlements du concours de dessins

Article 1 : Objet du concours
Permettre aux jeunes de l'**AQEPA** de faire connaître leurs talents en dessin

Article 2 : Thème du concours
Le thème du concours est :
« Ce que représente l'**AQEPA** pour toi ».

Article 3 : Modalités de participation
Chaque dessin devra être un travail original, présenté sur support papier blanc.
Le format est 21,6 X 27,9 cm (papier format lettre)
Toutes les techniques seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage, etc.
Chaque participant pourra présenter un seul dessin.
Le concours est ouvert aux jeunes dont les parents sont membres de l'**AQEPA.**

Article 4 : Envoi des dessins
La date limite d'envoi des dessins est le **30 avril 2010** (cachet de la poste en faisant foi).
Chaque dessin devra impérativement être accompagné d'une feuille indiquant :

- une brève description de l'œuvre ;
- les nom et prénom de l'enfant ;
- son adresse ;
- son âge ;
- sa date de naissance ;
- une adresse courriel (si possible).

Article 5 : Responsabilité
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

Article 6 : Sélection et résultats du concours
Un jury officiel, composé de représentants du Conseil d'administration, sélectionnera les lauréats. Le concours s'achèvera par une exposition des dessins lors de la fin de semaine familiale entre le 21 au 24 mai 2010. Les résultats seront annoncés officiellement le dimanche 23 mai 2010 à 20 heures. Ils seront aussi communiqués par courrier adressé aux gagnants et sur le site Internet de l'Association : www.aqepa.org

Article 7 : Catégories
Cinq catégories d'âge sont distinguées :

- première catégorie : de 0 à 4 ans ;
- deuxième catégorie : de 5 à 8 ans ;
- troisième catégorie : de 9 à 11 ans ;
- quatrième catégorie : 12 ans et plus ;
- cinquième catégorie : le prix du public (toutes catégories confondues).

Article 8 : Divers
Aucun dessin ne sera retourné à son auteur. Les participants et leurs parents autorisent, en cas de sélection en tant que lauréats, la publication gratuite de leurs oeuvres dans le cadre de ce concours (médias, articles de presse, albums, etc.) et de la promotion des concours des années suivantes.

Les candidats feront parvenir leurs dessins à l'adresse suivante :
AQEPA Concours de dessins
3700, rue Berri, bureau A-446 Montréal (Québec) H2L 4G9

Les aventures de Danucci

Identification des photos
Photo A Christ Rédempteur
Photo B Machu Picchu
Photo C Pétra
Photo D Grande muraille de Chine
Photo E Colisée
Photo F Chichén Itzà
Photo G Taj Mahal

Réponses du quiz
1 Égypte
2 Machu Picchu
3 Les pyramides de Gizeh
4 La géographie
5 Une cité inca
6 Le Taj Mahal
7 Le Christ Rédempteur de Rio de Janeiro
8 100 millions
9 Cordillère des Andes
10 La statue de Zeus

Événements en surdité dans le monde en 2009

Colligé par Jacques Racicot

Depuis quelques années, le comité de rédaction vous présente une revue de différents événements concernant la surdité qui sont survenus dans le monde au cours de l'année précédente. Cette année, la notion d'accessibilité, que ce soit par le sous-titrage, l'adaptation de sites Web et autres médias est fortement représentée en 2009. Vous retrouverez également quelques paragraphes intéressants concernant les enfants vivant avec une surdité. Ces renseignements proviennent de la veille technologique effectuée sur le site Internet de Yanous : (http://www.yanous.com/news/archives.html).

Vendredi 30 janvier
Éducation/Surdité - Vidéos accessibles.
Une petite partie des vidéos en ligne sur le site éducatif conjoint du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et de France 5 est proposée en version sous-titrée et avec inserts en langue des signes française (L.S.F.) ou en langage parlé complété (L.P.C.). Les internautes peuvent activer le sous-titrage et l'interprétation, qui sont synchronisés avec le reportage vidéo. 600 minutes de séquences sont disponibles, selon les gestionnaires de www.pour tous.lesite.tv. Les émissions concernent l'éducation, la formation et l'accès à l'emploi, et sont destinés aux élèves.

Jeudi 5 février
Médias/Surdité - Extension du sous-titrage.
Le Conseil supérieur de l'audiovisuel rend publique sa décision, prise en assemblée plénière le 9 décembre dernier, de modifier le dispositif destiné aux personnes sourdes ou malentendantes. Les chaînes de télévision qui s'adressent aux enfants de 3 à 6 ans devront « substituer à l'obligation de rendre accessible 20 % de leur programmation celle de diffuser, dès 2010, une émission hebdomadaire d'apprentissage de la langue des signes et une émission de la grille traduite en langue des signes ». Le CSA demande également aux chaînes de sport émettant en plusieurs langues de s'efforcer « de développer, par des dispositifs adaptés, l'accès aux personnes sourdes ou malentendantes ».

Jeudi 19 février
Éducation/Surdité - École en péril.
Pionnière de l'éducation bilingue langue des signes et français, l'école de Ramonville Saint-Agne ainsi que d'autres établissements scolaires de Toulouse et sa proximité risquent de se retrouver rapidement sans interprète en langue des signes française. Ces établissements assurent un enseignement depuis la maternelle jusqu'au lycée dans des classes mêlant enfants et professeurs sourds comme entendants. Son expertise étant reconnue par l'Éducation nationale, l'association Les Iris devait être financée pour couvrir les frais pédagogiques supplémentaires et l'intervention d'interprètes en L.S.F. Diverses tergiversations de l'Administration ont conduit l'Association, selon ses dirigeants, à une cessation de paiement suivie d'une période de redressement judiciaire débouchant sur un risque de disparition à court terme. Accusant l'État de ne pas avoir respecté ses échéances et sa parole, l'Association appelle à manifester à Toulouse le 25 février prochain sur la place Arnaud Bernard, pour protester « contre le désintérêt de l'État, la politique menée par le gouvernement actuel en défaveur de la minorité sourde et le discrédit porté à la langue des signes dans le système éducatif français ».

Jeudi 19 février
Belgique - Web.
La Fédération francophone des sourds de Belgique (FFSB) a présenté un nouveau site Internet entièrement traduit en langue des signes, le premier du genre en Belgique francophone. La FFSB a bénéficié, entre autres, du soutien de la Région wallonne et du Rotary club. Le site a pour but de présenter la Fédération et ses activités, ainsi que de fournir des renseignements sur la surdité. (Source : RTBF)

Jeudi 12 mars
Médias - M6 et le sous-titrage.
Le groupe de télévision M6 a choisi la Journée nationale de l'audition pour annoncer un effort significatif de sous-titrage des émissions diffusées sur les chaînes M6 et W9, à destination des sourds et malentendants. M6 annonce avoir sous-titré plus de 8 000 heures de programmation en 2008 et prévoit que la totalité des émissions sera sous-titrée en 2010.

Lundi 23 mars
Culture/Accessibilité - Boucle magnétique à Avignon.
Selon ses dirigeants, le théâtre avignonnais Le Ring serait la première salle de cette ville mondialement célèbre pour son festival à s'équiper d'une boucle magnétique. Cette installation permanente destinée aux malentendants appareillés résulte d'un appel à projet lancé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Lundi 6 avril
Emploi/Surdité - Agefiph accessible.
L'Agefiph achève la mise en accessibilité de son accueil téléphonique en mettant en service un système de visio-interprétation à partir de son site Web. Un interprète en langue des signes française ou interface en langage parlé complété ainsi qu'un vélotypiste sont à la disposition des sourds ou malentendants. La solution technique est celle de WebSourd et nécessite le téléchargement et l'installation d'un plugiciel *(plug-in)* avant la première connexion. L'ordinateur de l'appelant doit être équipé d'une Webcam.

Mardi 7 avril
Médias - DVD sous-titrés.
France Télévisions Distribution annonce son intention de sous-titrer à destination des sourds et malentendants la plupart des films, documentaires et émissions de télévision qu'elle édite en DVD. Le sous-titrage spécifique a concerné, depuis janvier, 36 vidéogrammes. D'autre part, le film *Entre les murs* a été édité avec version française en audiodescription à destination des personnes déficientes visuelles.

Mardi 14 avril
Emploi/Surdité - Formation de formateurs.
L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et le Centre de formation continue de l'UGECAM Île-de-France envisagent de lancer en septembre 2009 une formation de formateurs adaptée aux Sourds. D'une durée de 11 mois (1 540 heures), elle sera bilingue, langue des signes et français, en fonction des modes de communication des stagiaires. Le stage est gratuit et rémunéré pour les demandeurs d'emploi. Les cours se dérouleront à Paris et Evry (Essonne).

Jeudi 30 avril
Éducation/Surdité - L'université sans le bac.
L'Université Nancy 2 (Meurthe-et-Moselle) propose aux Sourds non-bacheliers d'accéder aux études universitaires en préparant un Diplôme adapté d'Accès aux études supérieures (DAEU). Cette formation à distance dispensée par le service Études et ressources universitaires à distance (ERUDI) ouvrira en septembre 2009 avec cours et modules en LSF, destinée aux sourds qui la pratiquent couramment. Pour la suivre, il suffit d'avoir un ordinateur, une Webcam et une connexion Internet. ERUDI présente en ligne et en L.S.F. les objectifs, le programme et les modalités d'inscription à la formation. Le DAEU est un diplôme national délivré par les universités qui offrent une seconde chance à ceux qui n'ont pas le baccalauréat et souhaitent accéder à l'enseignement supérieur et à certains concours administratifs.

Mercredi 20 mai
Canada - Carte.
L'association Kéroul vient de mettre en ligne une version actualisée de sa « Route accessible », dont la cartographie intègre des données utiles aux visiteurs handicapés : musées, établissements culturels, hôtels, etc. Une centaine d'adresses sont répertoriées, dans une dizaine de « terroirs » québécois. La version papier de la carte est disponible gratuitement auprès de l'Association : www.keroul.qc.ca. (Source : La Presse)

Dimanche 7 juin
U.E. - Élection.
Le premier eurodéputé sourd s'exprimant en langue des signes a été élu au Parlement européen. Le Hongrois Ádám Kosa, 34 ans, 12e sur la liste de son parti (Fidesz), a bénéficié de l'excellent score de celui-ci et siègera donc aux côtés des autres eurodéputés membres du Parti populaire européen. (Source : E.U.D.)

Vendredi 20 novembre
U.S.A. - Accessibilité.
Google vient d'annoncer la mise en place d'un service de sous-titrage automatique pour les vidéos de *YouTube* (site qui lui appartient) à destination des internautes sourds et malentendants. L'initiative est en partie redevable à Vinton Cerf, l'un des vice-présidents de *Google*, qui porte lui-même une aide auditive depuis l'âge de 13 ans. Les sous-titres ne seront d'abord disponibles qu'en anglais sur 13 « chaînes partenaires » de *Google*, mais le service devrait être ensuite étendu à toutes les vidéos du site. Le sous-titrage est généré par un logiciel de reconnaissance vocale. (Source : Romandie News)

Lundi 23 novembre
Télévision - Sous-titrage et L.S.F.
À quelques semaines de l'entrée en vigueur de l'obligation d'adaptation aux déficients auditifs de la totalité des émissions des chaînes de télévision recueillant le plus d'audience, le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel a dressé un bilan volontairement positif. Michel Boyon estime en effet que TF1, France 2, 3, 4 et 5, M6 et Canal +, seront en mesure de sous-titrer 100 % de leurs émissions à partir de février 2010, hors quelques exceptions (publicité, chansons et musique, téléachat, etc.). Or, M6 n'a sous-titré en 2008 que 51 % de ses émissions, France 2 et France 5, 63 % seulement, alors que TF1 et France 3 faisaient jeu égal, à 73 et 75 %. Peu d'obligation nouvelle en matière de langue des signes, les chaînes d'information continue devant proposer chacune un journal signé à un seul moment de la journée ; deux chaînes pour petits enfants doivent également programmer des émissions d'initiation à la L.S.F. en contrepartie de leur exemption de sous-titrage.

Le tour du Québec

Par Christianne Giard

Propos recueillis le 7 février 2010

Abitibi/Témiscamingue : Nous avons eu une fête de Noël pour les enfants en décembre dernier, plus de cinquante personnes y ont assisté, dont trois nouveaux membres qui ont trouvé du réconfort en rencontrant des parents qui ont vécu ce qu'ils vivent présentement. L'un d'eux a vu une grande transformation dans le comportement de son enfant et il en était ravi. À la demande générale, nous retournerons au mois de mars assister à un match de hockey des Huskies de Rouyn-Noranda. Un brunch permettra aux membres de se retrouver dans une ambiance champêtre pour souligner l'arrivée du printemps. Notre AGA se tiendra le 1er mai prochain à la salle des pompiers d'Amos. Pour le moment, nous sommes à préparer le spectacle de Chansons pour vos yeux qui aura lieu le 18 septembre 2010 et non le 11, tel qu'annoncé.

Bas-Saint-Laurent : Deux activités éducatives et culturelles seront jointes à notre assemblée générale en juin prochain : une visite du Fort Ingall à Cabano avec la présentation de la vie des soldats de l'époque 1839 et une visite à Aster à Saint-Louis-du-Ha ! Ha !, un site d'interprétation voué à l'astronomie.

Côte-Nord : Nous continuons la distribution des revues *Entendre* et des dépliants d'information sur l'**AQEPA** pour faire de la sensibilisation. Nous croyons que cette façon de faire nous permettra, par la suite, de parler de la fin de semaine familiale avec les membres potentiels qui pourront expérimenter le soutien de parents d'expérience.

Estrie : Un nouveau groupe d'adolescents s'est formé pour organiser un voyage l'an prochain ; quelques jeunes sont venus s'ajouter à ceux de l'an dernier. Le 5 février dernier, il y a eu une activité de fabrication de porte-clés. Les parents devront faire connaître ce mois-ci leurs besoins pour l'accompagnement de leurs jeunes aux terrains de jeux ; l'**AQEPA** Estrie travaille en collaboration avec les centres de loisirs des quartiers à ce sujet. Nous ferons une activité bénéfice, soit un « Souper Silence » le 8 mai prochain au coût de 35 $ par personne ; cette activité aura lieu à Sherbrooke, au sous-sol de l'Église Immaculée-Conception.

Lac-Saint-Jean : Nous n'avons fait aucune activité sociale ou autre. Nous avons décidé de nous concentrer sur l'assemblée générale. Il y a aussi un projet en collaboration avec deux jeunes de la polyvalente, soit de faire venir Martin Deschamps pour démystifier ce qu'est vivre avec une limitation quelconque.

Montréal Régional : Nous sommes à élaborer un plan stratégique sur trois ans, exercice nécessaire si nous voulons que notre financement soit augmenté et trouver de nouveaux bailleurs de fonds. Les membres ont eu plusieurs occasions de se rencontrer, ce qui a permis aux enfants de s'amuser avec des amis et aux parents de briser leur isolement tout en créant des liens durables. Au plan de la communication grand public, voilà un an déjà que le site Internet de l'**AQEPA** Montréal Régional est en ligne ! Cette année encore, Stéphanie organisera les camps d'été de l'**AQEPA** Montréal Régional. Et nous en sommes fiers, car le développement des jeunes est sa priorité.

Dans un autre domaine, rappelons que nous commençons déjà à préparer notre tournoi de golf annuel qui se tiendra le samedi 11 septembre 2010 au Centre de Golf Le Versant, à Terrebonne. Cette activité constitue notre principale activité de financement grand public. Il y aura des rencontres de parents au Centre montérégien de réadaptation. Également, des rencontres de parents de Laval, des Laurentides et de Lanaudière se tiendront à chaque troisième dimanche du mois. Nous organisons une « Journée d'ateliers sur les stratégies de communication » : auditives, visuelles ou kinesthésiques, avec Denise Lessard le samedi 24 avril 2010.

Québec Métro : Nous avons fait notre fête de Noël. Nous travaillons activement à la préparation de la deuxième édition du « souper silencieux » qui se tiendra cette fois à la salle de la Baie de Beauport, le jeudi 6 mai 2010. Les participants à cette activité bénéfice expérimenteront une petite période de silence afin d'être sensibilisés aux difficultés vécues par nos jeunes. Il y aura aussi le témoignage d'une jeune adulte vivant avec une surdité et un petit numéro de M. Corbeil, sans oublier notre encan d'oeuvres d'art. Bref, une date à inscrire à votre agenda.

Saguenay : Il y aura encore cette année notre activité de pêche blanche, favorisant autant les contacts entre parents pour échanger et entre les jeunes pour socialiser. Une lettre a été envoyée à chacun des membres, dans le cadre de notre planification stratégique. À cette occasion, nous avons lancé un concours pour une affiche et un slogan pour augmenter notre visibilité ; le prix à gagner est de 125 $. Nous ferons notre première demande à Emploi d'été Canada afin de pouvoir embaucher une personne pour accompagner une jeune au terrain de jeux.

La petite chronique littéraire du Centre de documentation de l'IRD

Par Jade St-Vincent, Institut Raymond-Dewar

Disponibles au centre de documentation

Le guignol du fond de la cour
René Pillot ; illustré par Serge Bloch. - Paris : Casterman, c1998.
(Comme la vie ; Huit ans et plus). - 50 p.: ill. - ISBN 2-203-11846-6

« Au début, rien ne laisse apparaître que l'on est dans une famille particulière. Les caresses sont abondantes. La nourriture maternelle est bonne. Un inconvénient cependant : pleurer longtemps fait fuir le chat et n'attire pas les parents. Bizarre. »
La vie n'est pas toujours drôle pour un garçon dont les deux parents sont sourds. Elle n'est pas toujours triste non plus…

Jérôme et le silence des mots
Claudie Stanké. - Carignan : Alexandre Stanké, 2000.
(Pour les jeunes) .- 63 p.: ill. - ISBN 2-89558-009-X

« Dans la classe, tous les élèves regardaient Jérôme comme s'ils le voyaient pour la première fois. Ils essayaient tous de lui parler, même ceux qui n'étaient pas ses copains. Moi, Jérôme, je le trouvais bon parce que même s'il n'entendait pas, il arrivait malgré tout à répondre aux questions qu'on lui posait. De ses yeux, il suivait chaque mouvement de nos lèvres, il captait tout, dans les moindres détails. »

Une histoire pour chasser les nuages gris…

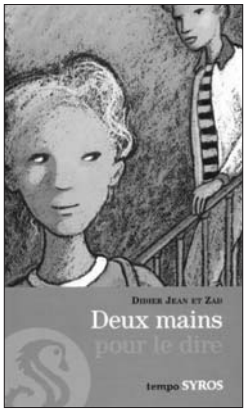

Deux mains pour le dire
Didier Jean et Zad. - Paris : Syros Jeunesse, c2004.
(Tempo). - 136 p.- ISBN 274-850289-2
11 ans et +

Manuel revient de vacances en n'ayant qu'une envie : retrouver son voisin et meilleur ami Jonathan qui habite le même immeuble que lui. Malheureusement, ce dernier a déménagé pendant l'été.
La fille qui a emménagé dans l'ancien appartement de Jonathan est un peu bizarre, elle l'ignore quand il lui parle dans un magasin... Manuel croit donc que cette jolie fille est prétentieuse... Jusqu'à ce qu'il se rende compte qu'elle est sourde.

Devenez membre de l'**AQEPA**

Bénéficiez de tous les services offerts (information, références, soutien et rabais sur les documents et les frais d'inscription de congrès.

Recevez la revue ***Entendre***

Membre individuel
○ 40 $ au Canada ○ 50 $ Hors Canada

Membre corporatif (écoles, commissions scolaires,CPE ...)
○ 70 $ au Canada ○ 80 $ Hors Canada

Veuillez faire votre chèque à l'ordre de : **AQEPA**, 3700 rue Berri, bureau A-446, Montréal (Québec) H2L 4G9

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ Tél. ( ) _____
Ville _____ Province _____ Code Postal _____

Numéro de la convention de
Postes-publications : 40026102

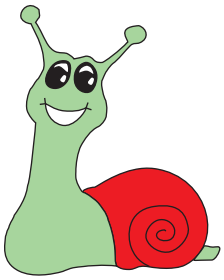

L'**AQEPA** est un regroupement d'associations régionales de parents, un lieu de référence et d'expertise dans le domaine de la surdité. Sa mission est de promouvoir et développer tous les services nécessaires à l'inclusion sociale des jeunes vivant avec une surdité.

Président fondateur
André Rochette

Exécutif provincial
3700, rue Berri, bureau A-446, Montréal H2L 4G9
Téléphone : 514 842-8706
Ligne sans frais : 1 877 842-4006
Télécopieur : 514 842-4006
aqepa@aqepa.org
Site Internet : www.aqepa.org
président : Alain Jean
secrétaire : Christianne Giard
trésorière : Sylvie Tremblay
vice-président : Marc-André Couture
vice-présidente : Johan Tapp

AQEPA Abitibi-Témiscamingue
C.P. 583, Amos J9T 3X2
aqepa.abitibi-temiscamingue@aqepa.org
présidente : Manon Sills
secrétaire : Sylvie Verville
trésorier : Alain Jean

AQEPA Bas-Saint-Laurent
C.P. 53, Rimouski G5L 7B7
aqepa.bas-st-laurent@aqepa.org
président : François Jean
vice-présidente : Constance Fournier
secrétaire-trésorier : Sylvain Lacroix

AQEPA Côte-Nord
délégué : Serge Michaud
aqepa.cote-nord@aqepa.org
Téléphone sans frais : 1 877 842-4006

AQEPA Estrie
990 Bowen Sud, Sherbrooke J1J 2G4
aqepa.estrie@aqepa.org
président : Almir Omercevic
vice-président : Gilles Pigeon
secrétaire-trésorière : Alexandra Nadeau

AQEPA Gaspésie / Iles-de-la-Madeleine
Vous référer au secrétariat provincial
3700, rue Berri, bureau A-446 Montréal H2L 4G9
Téléphone sans frais : 1 877 842-4006

AQEPA Lac-Saint-Jean
Case postale 174, Roberval G8H 2N6
aqepa.lac-st-jean@aqepa.org
président : Yves Dion
secrétaire : Christianne Giard
trésorier : Benoît Desbiens

AQEPA Mauricie / Centre-du-Québec
3550, rue Cherbourg, bureau 212, Trois-Rivières G8Y 6S6
Téléphone : 819 370-3558
Télécopieur : 819 370-1413
aqepa.mauricie-centre-du-quebec@aqepa.org
président : Normand Rompré
vice-présidente : Sophie Lagacé
secrétaire-trésorière : Nicole Bistodeau

AQEPA Montréal Régional
3700, rue Berri, bureau A-436, Montréal H2L 4G9
Téléphone : 514 842-3926
Télécopieur : 514 842-4006
aqepa.montreal@aqepa.org
président : Serge Laframboise
secrétaire : Mélanie Chartier
trésorier : Serge Major

AQEPA Outaouais
117, rue des Manoirs, Gatineau J9J 2N2
aqepa.outaouais@aqepa.org
président : Bob Van Tilburg
vice-présidente : Sylvie Lalonde
administrateur : Marc-André Couture

AQEPA Québec Métro
794, boul. Louix XIV, Québec G1H 1A4
Téléphone : 418 623-3232
aqepa.quebec-metro@aqepa.org
président : Richard Gagnon
secrétaire : Lucie Richard
trésorière : Caroline Émond

AQEPA Saguenay
205, rue Lacordaire, Chicoutimi G7G 3Y8
aqepa.saguenay@aqepa.org
présidente : Sylvie Tremblay
secrétaire : Isabelle Dufour
trésorière : Sonia Simard

Les publications *Entendre*, un service de l'**AQEPA**